



Commune de La Pesse
Département du Jura
Arrondissement de Saint-Claude
Canton de Coteaux du Lizon

PROCÈS-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal

du lundi 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le quatorze janvier, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie, sous la présidence de M. Claude MERCIER, Maire.

Présents : Claude MERCIER, Julien CARNOT, Marie-Anne LE METAYER, Anthony HAREL, Audrey GRANDCLEMENT, Caroline AUGÉ-CHEVASSUS, Benjamin SEVESSAND, Sandrine GIROD, Jean-Christophe LEONARD, Grégoire JUBERT

Pouvoirs :

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Christophe LEONARD, adopté à l'unanimité

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 09 décembre 2024
- 2) Finances :
 - Budget principal Commune et Budget annexe Assainissement : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2025
 - Tarifs communaux 2025 : Déneigement, tractopelle
- 3) Ressources humaines : Rémunération perchman
- 4) Déneigement – Saison 2024/2025 : Convention de déneigement avec le prestataire privé ETARF Balandras
- 5) Carte Avantages Jeunes 2025/2026 : Renouvellement du partenariat 1 forfait gratuit journée au Télési Le Crêt
- 6) Projet Centre Village : - Organisation vide-relais
 - Point de situation financement
 - Aménagement vitrine
- 7) Organisation de la Mad Jacques Trek 2025 sur le territoire du Haut-Jura
- 8) CAF du Jura : Renouvellement de la Convention territoire globale 2026/2030
 - Questions diverses
 - Courriers divers

1) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2024 :

Après consultation, le Conseil Municipal **APPROUVE**, avec 9 voix Pour et 1 Abstention, le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2024 tel qu'il leur a été transmis.

2) Finances :

Comme chaque année, il convient de délibérer afin de permettre de payer d'éventuelles factures d'investissement avant le vote du budget. Selon les dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une collectivité est en droit d'engager et de payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent ». Monsieur le Maire invite donc les conseillers à délibérer.

a/ Budget 413 – Budget principal Commune :

- DM n°02/2024 – Augmentation de crédits à l'article 2031 Etudes – Délibération n°001/2025 :

Mais avant, il est proposé de rattacher une décision modificative au Budget 2024 pour permettre d'inscrire des crédits supplémentaires à l'article 2031 – Etudes afin de ne pas bloquer le paiement des factures de la maîtrise d'œuvre du Projet Centre Village. Pour mémoire, le marché s'élève à 112 812 € TTC d'après l'avenant n°1 validé le 9 décembre 2024. A ce jour, 42 232.86 € ont été réglés.

Cette opération entre dans le cadre de la période complémentaire de gestion des opérations de fin d'année définie par la DGFIP. Comme pour la délibération du 12 novembre 2024, les crédits proviennent de la provision inscrite à l'article 2313 – Travaux en cours.

Monsieur le Maire propose de valider la décision modificative suivante :

Chapitre 23 – Article 2313 Travaux en cours	- 40 000 €
Chapitre 20 – Article 2031 Frais d'études	+ 40 000 €

Sur ces éléments, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour, **APPROUVE** la décision modificative n°02/2024 tel que présentée.

- Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote des budgets 2025 – Délibération n°002/2025 :

Tenant compte de la décision modificative votée sur l'exercice 2024, Monsieur le Maire propose d'approuver l'autorisation d'engager les dépenses d'investissement calculée sur les crédits inscrits.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement au Budget Principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	44 851.00 €

b/ Budget 966 – Budget annexe Assainissement : Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 – Délibération n°003/2025 :

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement au Budget annexe Assainissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts
21	Immobilisations corporelles	4 655.00 €
23	Travaux en cours	8 700.00 €

c/ Tarifs communaux 2025 :

Les conseillers sont invités à étudier les tarifs communaux proposés.

Les tarifs de prestations de déneigement en vigueur sont inchangés d'après la délibération du 15 janvier 2024 : soit 163 €/heure pour l'étrave et 250 €/heure pour la fraise à neige.

Concernant les tarifs d'intervention de l'employé communal avec le tractopelle pour des travaux d'urgence, il est proposé de réviser les montants votés en 2021. Ce sujet sera délibéré lors du vote du budget 2025.

3) Ressources humaines : Rémunération perchman :

La perchwoman recrutée pour la saison a cumulé 5 contrats saisonniers à ce même poste. Il est proposé de valoriser son ancienneté ainsi que sa technicité. En effet, ses connaissances lui permettent d'intervenir lors de problèmes mécaniques ou de gérer les démarches lors des accidents sur les pistes. De plus, elle a la responsabilité de la caisse et la vente des forfaits qui nécessitent une rigueur supplémentaire pour le bon fonctionnement des remontées.

Le Maire propose que la commission Finances étudie les solutions de revalorisation. Il confirme également qu'un travail sera mené pour valoriser les rémunérations des agents permanents de la commune. Le conseil municipal valide cette démarche.

4) Déneigement 2024/2025 : Avenant à la convention établie avec le prestataire privé Vivien BLANC multi-travaux – Délibération n°004/2025 :

Dans le cadre du déneigement de la voirie, tant au niveau communal que privé, les différents intervenants s'entendent pour garantir une organisation cohérente du déneigement des différents secteurs. L'ETARF Balandras, en contrat avec des personnes privées, pourrait déneiger la Route du Coinchet au départ de sa tournée, alors que la convention signée avec Vivien BLANC le rend responsable de cette voie. Vivien BLANC informe également que le délaissé du Crêt ne figure pas dans la liste des secteurs à déneiger. Il propose donc qu'une convention soit établie avec ce prestataire pour ces deux secteurs.

Les élus ont conscience de l'importance de soutenir les entreprises locales pour assurer ce service. Néanmoins, ils préfèrent que les entreprises s'arrangent entre elles concernant ces échanges de prestations. Il est donc proposé de rédiger un avenant à Vivien BLANC multi-travaux pour intégrer à son tarif le délaissé du Crêt.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour, **VALIDE** le tarif de 10,82 € HT, soit 11,90 € par passage pour le Délaissé du Crêt, **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant à la convention de déneigement avec le prestataire privé, Vivien BLANC multi-travaux.

5) Carte Avantages Jeunes 2025/2026 : Renouvellement du partenariat 1 forfait gratuit journée au Télési Le Crêt – Délibération n°005/2025 :

Monsieur le Maire propose de reconduire l'avantage offert par la commune à tout détenteur de la Carte Avantages Jeunes de la Région Bourgogne Franche-Comté. Pour information, le dispositif est de plus en plus plébiscité grâce une publicité accrue de l'Association Info Jeunes Jura et relayée à la population par les communes. En ce début de saison, une dizaine de détenteurs de la carte ont bénéficié du forfait gratuit au télési.

Ainsi, le Conseil Municipal, avec 10 voix Pour, **DÉCIDE** de reconduire le partenariat Télési du Crêt : 1 forfait journée de ski alpin gratuit, **AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Monsieur le Maire en profite pour remercier les élus impliqués dans le ré-enneigement des pistes qui a permis de prolonger l'ouverture du télési jusqu'au week-end dernier. Les recettes ont été exceptionnelles depuis l'ouverture, espérant que ce soit de même pour les prochaines vacances, pour couvrir les déficits des années précédentes.

6) Projet Centre Village :

Le dossier d'autorisation de travaux, qui accompagne tout dossier de permis de construire comprenant des ERP (Etablissement Recevant du Public), sera présenté à la Commission de Sécurité et d'Accessibilité de l'arrondissement le jeudi 30 janvier prochain en Sous-Préfecture de Saint-Claude. Benjamin SEVESSAND représentera la commune.

Concernant le déménagement de l'Office du tourisme le temps des travaux, la commune a pu proposer la vitrine du bâtiment du Centre Commercial. L'agence postale intercommunale ne sera pas maintenue pendant cette période, celles des Bouchoux et des Moussières resteront disponibles. Des travaux d'amélioration du local sont demandés par le service : réfection du revêtement de sol, changement des menuiseries, modification électrique, chauffage, ... Au niveau extérieur, il est demandé de repeindre le bardage et le panneau d'affichage. Du fait du caractère temporaire de cet aménagement, les élus souhaitent que les investissements soient définis de manière raisonnée et que le financement des travaux soit réparti équitablement entre la communauté de communes et la commune. Monsieur le Maire transmettra cette remarque.

Par ailleurs, la commune sollicitera le PNR du Haut-Jura suite à la réception d'un courrier alertant sur la protection des chauves-souris afin d'anticiper l'impact de la démolition du bâtiment, potentiel lieu de nichage par celles-ci.

Le désencombrement du bâtiment s'organise. Contact a été pris avec un commissaire-priseur pour la vente des équipements professionnels. Il est convenu que les élus établissent la liste des biens qui resteront à la commune (RDV fixé dimanche 26 janvier), une date sera proposée aux associations locales pour qu'elles se positionnent sur ce qui les intéresse (RDV fixé le 1^{er} février). Au 15 mars, les lieux seront vidés avec une aide demandée aux associations en contrepartie du don de matériel. Une benne sera commandée pour l'évacuation des encombrants.

Au niveau de la SCIC Alvéoles, il reste toujours l'assemblée générale de liquidation à tenir. Elle devra décider du devenir du matériel qui lui appartient : don à la commune ou don aux associations.

7) Organisation de la Mad Jacques Trek 2025 :

Le territoire intercommunal accueillera l'évènement de la Mad Jacques Trek en juin 2025. Cette manifestation sportive se déroulera du 20 au 22 juin avec un départ de Saint-Claude, une étape-bivouac à Lajoux et une arrivée à La Pesse, lieu des festivités. La commune et l'USC ont participé à une première réunion mercredi 15 janvier pour son organisation en présence de la communauté de communes, porteuse du projet.

8) CAF du Jura : Renouvellement de la Convention territoire globale 2026/2030 :

La CAF du Jura invite les collectivités à un Copil pour la construction de la nouvelle CTG (Convention territoire globale) 2026/2030. La CTG est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la CAF, couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

Pour mémoire, le SIVOS La Pesse/Les Bouchoux, ayant un financement de la CAF pour son accueil périscolaire, fait partie du dispositif et signera le renouvellement de la convention.

La commune de La Pesse avait également inscrit des projets de territoire sur la convention échu :

- Handicap : Accessibilité mairie
- Logements : Rénovation des logements communaux du bâtiment Relais des Skieurs et du bâtiment de la Fruitière, accompagnement du projet de logements locatifs mené par le propriétaire privé au 3 route de Chaudezembre.

Il conviendra de décider si la commune a les moyens humains d'inscrire et de suivre de nouveaux projets aux côtés de la CAF. Monsieur le Maire se rapprochera de Madame MIDOL pour évoquer ce dossier.

Questions diverses

- R de La Pesse : Une nouvelle édition paraîtra début mars. Les articles doivent être communiqués avant le 25 février.

- Modification du PLU de La Pesse : Une enquête publique est programmée du 1^{er} au 31 mars 2025. Le dossier sera consultable dans les locaux de la Communauté de communes Haut Jura Saint Claude et à la Mairie de La Pesse, ainsi qu'en ligne. Affichage et communications à venir.

- Acquisition de terrain pour le projet Hameau Léger : Claude MERCIER rencontrera le Président du Conseil Départemental le mercredi 22 janvier sur ce sujet.

- Arrêté DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) : Le SIVU des Couloirs organise une réunion avec le SDIS du Jura le samedi 8 février 2025 à 10h à la caserne pour avancer sur le sujet. Tous les conseillers municipaux sont invités à assister à la rencontre.

- Commission sécurité des écoles : Le SIVOS souhaite que la commune de La Pesse valide être en règle au niveau des contrôles sécurité et autres vérifications périodiques des équipements. Il conviendra de se renseigner auprès du SDIS pour programmer une visite de la commission sécurité dans le bâtiment Mairie/Ecole.

- Urbanisme : La communauté de communes a rédigé un projet de convention pour les missions du service ADS (Administration du Droit des Sols) : avenant sur le service mutualisé d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme et mise à disposition d'agents dans le cadre de la police de l'urbanisme. Cela répond à l'obligation de surveiller les infractions aux règles de l'urbanisme, des contrôles de conformité pourraient être faits pour vérifier la conformité des constructions et aménagements.

- Club Jonquilles : La Présidente a transmis un courrier de remerciement suite à la subvention versée pour aider au financement de la location de salle à l'Auberge de La Cléa.

- SIE du Haut-Jura : Les élus souhaitent que le syndicat communique sur les travaux de forage. Un article devra être publié dans le prochain R de La Pesse.

- Fermeture de salle polyvalente du bâtiment Relais des Skieurs : Suite au procès-verbal de la commission sécurité et accessibilité donnant un nouvel avis défavorable, et suite au dégât des eaux qu'il y a eu dans le local, le Maire décide de ne plus autoriser d'évènements dans la salle polyvalente.

- Commission Finances : Réunion programmée le lundi 27 janvier à 17h

Prochain conseil municipal le lundi 3 février 2025 à 20h00 heures

Fin de la séance à 21H20

Délibérations du conseil municipal du lundi 20 janvier 2025 :

- 001/2025 : Budget 413 - DM n°02/2024 – Augmentation de crédits à l'article 2031 Etudes
- 002/2025 : Budget 413 Commune – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
- 003/2025 : Budget 966 Annexe Assainissement – Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
- 004/2025 : Déneigement saison 2024-2025 – Avenant n°2 à la convention avec le prestataire privé Vivien BLANC Multi-travaux
- 005/2025 : Carte Avantages Jeunes 2025/2026 : Renouvellement du partenariat 1 forfait gratuit journée au Télési Le Crêt

Le secrétaire de séance



Le Maire

